



# NOUVEAUTÉS

## ASSURANCES FFPLUM 2017-2020

L'UFEGA (association loi 1901 rassemblant à ce jour la FFPLUM, la FFV, le RSA et la FFG soit plus de 25 000 pratiquants) vient de remettre en concurrence l'ensemble de ses assureurs conformément aux obligations qui sont faites aux fédérations sportives tous les 4 ans. Assistée dans cette mission par AIR COURTAGE ASSURANCES, l'UFEGA a tout mis en œuvre pour :

- veiller à optimiser les coûts malgré un alourdissement croissant de l'environnement judiciaire autour des accidents aéronautiques
- négocier les meilleures garanties au meilleur prix au bénéfice de tous.

Ainsi, après un appel d'offres lancé dès janvier 2016, le choix des nouveaux partenaires assureurs a été fait pour la prochaine période quadriennale 2017-2020 et vous retrouverez ci-après la **synthèse des informations relatives au programme d'assurances FFPLUM pour l'année 2017** :

■ Malgré la judiciarisation et les résultats d'accidentologie parfois sensibles, les **tarifs RESPONSABILITÉ CIVILE** (RC UTILISATEUR mono et biplace, RC AERONEF, RC PLATEFORME ULM...) **sont maintenus, voire sont à la baisse** car l'accent a été mis sur les mesures préventives (réduction supplémentaire de 5% pour les propriétaires investissant dans des parachutes de secours). L'assureur XL CATLIN est reconduit et la limite de garantie par accident s'élève à 5 000 000 € (montant maximum d'engagement de l'assureur pour faire face aux réclamations nées des accidents de pratique).

Pour récompenser les initiatives individuelles de formation en matière de vol montagne et de vol hydro, vous bénéficierez également à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 de **réductions complémentaires d'assurances** sur la garantie RC UTILISATEUR si vous justifiez d'une attestation de formation émise respectivement par le **Pôle National de Vol Montagne - PNMV** ou par le **Pôle National de Vol Hydro (PNVH)**. Attention : le total des réductions d'assurances ne pourra toutefois pas excéder 15 % au total ☺ ...

■ Primordiale car elle permet d'indemniser les dommages corporels subis par les pratiquants eux-mêmes, l'offre **INDIVIDUELLE ACCIDENT** à destination des pilotes, élèves pilotes, instructeurs offre désormais **un choix plus large entre les capitaux DÉCÈS/INVALIDITÉ** qui peuvent être souscrits :

- deux options vous sont désormais proposées via la souscription par Internet : 10 000 € et 30 000 €
- des capitaux complémentaires sont accessibles par l'intermédiaire du courtier d'assurances fédéral AIR COURTAGE ASSURANCES.

Des ajustements de prime ont été réalisés pour pallier de mauvais résultats et pour

harmoniser les montants de capitaux offerts à tous les pratiquants au sein des différentes fédérations membres de l'UFEGA et le résultat est économiquement satisfaisant. L'assureur AIG remplace CHUBB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Rappelons que **les garanties d'assistance et de frais de recherche et de sauvetage** sont incluses d'office dans la garantie INDIVIDUELLE ACCIDENT et sont mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE.

Chacun a naturellement également la possibilité d'accéder à des capitaux encore supérieurs ou des garanties complémentaires (invalidité, arrêt de travail, garanties hommes clé, assurances de prêt) auprès du courtier fédéral.

■ L'offre **INDIVIDUELLE ACCIDENT PASSAGER** est également reconduite du fait du grand succès qu'elle remporte. Rappelons en effet que sans exclure une indemnisation éventuelle au titre de la responsabilité civile biplace, l'assurance IA PASSAGER permet de verser rapidement aux ayants droit du passager décédé un capital de premier secours (10 000 € ou 30 000 € selon votre choix à la souscription). Grâce à l'IA PASSAGER, vous couvrez ainsi tous les passagers que vous transportez toute l'année en leur garantissant en plus un capital DÉCÈS INVALIDITÉ. Pilote biplaceur et instructeur, n'oubliez pas cette garantie essentielle !

■ Grâce à l'UFEGA, le principe « Une seule Assurance INDIVIDUELLE ACCIDENT et une seule prime d'assurance » au sein de l'UFEGA est maintenu. Ainsi, si vous êtes licencié dans une autre fédération appartenant à l'UFEGA, votre Individuelle Accident vous garantit pour toutes les pratiques (ULM, vol à voile, hélicoptère, aéronef éligible au RSA), que vous soyez pilote, élève pilote, instructeur ou passager à bord d'un des aéronefs exploités au sein de la FFPLUM, FFV, FFG ou du RSA.

■ Car le monde dans lequel nous vivons se judiciarise de plus en plus, est incluse dans le coût de votre licence fédérale FFPLUM une **assurance de PROTECTION JURIDIQUE**. Grâce à elle, vous bénéficiez d'une véritable assistance juridique qui va de la recherche d'une solution à l'amiable à la participation aux frais et honoraires en cas de procédure judiciaire. L'assureur PROTEXIA (ALLIANZ) est maintenu en tant qu'assureur fédéral de PJ.

En vue de vous faciliter la compréhension et l'accès à ces assurances, n'hésitez pas à contacter AIR COURTAGE ASSURANCES de vive voix au **0 800 777 107** ou à vous connecter sur l'espace Internet dédié pour les membres de la FFPLUM :

**www.air-assurances.com**  
- AIRSPORT - FFPLUM

Toujours soucieux de pouvoir vous apporter nos conseils les plus adaptés et notre meilleur service, nous continuerons à vous rencontrer sur le terrain lors des réunions-sécurité, rassemblements ou salons divers...

Dans l'attente du plaisir de vous voir (ou revoir), mon équipe et moi-même vous souhaitons une excellente année de vols en toute sécurité, bien assurés ☺ !

**Caroline COGNET-RENARD**  
Co-gérante et associée  
AIR COURTAGE ASSURANCES



**DATES À VENIR  
OU RETROUVER  
NOTRE ÉQUIPE**

- Lors du **SALON AERO 2017** à Friedrichshafen du 5 au 8 avril 2017 - Germany
- Lors du **SALON FRANCE AIR EXPO** à Lyon du 8 au 10 juin 2017 - France
- Lors du **SALON AIR VENTURE** à OSHKOSH (Wisconsin) du 24 au 30 juillet 2017 - USA
- Lors du **SALON ULM de BLOIS** - France